DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES LOCALES

Sous matière : DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET : CONSTAT DU COMPTE DE GESTION 2024

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU : 21 MARS 2025

AFFICHAGE EN DATE DU : 21 MARS 2025

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-88
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 27 mars 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Préscillia GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, IMEDJADJ Nadia, SERRES Béranger.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :
Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Préscillia GRANIER,
Nicole CATHALA – LEGUEVAQUES donne pouvoir à Hélène GIRAL,
Marie-Claude BOURREL donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Bruno PERLES,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Giovanni ZAMAI,
Christian WINTERHALTER donne pouvoir à Thierry ROSSICH.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le 03 AVR. 2025
ID : 011-211100763-20250327-DB202588-DE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des

états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le
02 AVR. 2025
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
02 AVR. 2025
Par publication le :
03 AVR. 2025
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

VILLE DE CASTELNAUDARY (Aude)

Castelnaudary, le 27 mars 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD